

VOTONS !

À défaut de coqs, puisque la parité est respectée jusque dans les finalistes de la Présidentielle, nous assistons depuis les résultats du 1^{er} tour à un combat de catch entre deux camps, deux visions. La campagne aura fait exploser la vie politique française traditionnelle et le choix des français le 7 mai sera le seul arbitre. Un des clivages majeurs porte sur l'Europe et la place de la France dans le Monde. L'agriculture a besoin d'Europe. Alors, le 7 mai votons. Pour éviter le KO.

Le chiffre du mois

2,7 Mha de maïs semés en 2017,
50 % en maïs grain
et 50 % en maïs fourrage

SEMIS 2017/18

LE POINT EN DÉBUT DE CAMPAGNE

La nouvelle campagne 2017/18 débute en Hémisphère Nord, et les estimations de surfaces se précisent.

Aux USA, le gouvernement annonce une baisse des surfaces de 4 % par rapport à 2016, avec des intentions de semis à 36,4 Mha dans des conditions météo difficiles. Si les travaux de semis sont en retard par rapport à l'an passé (17% des surfaces semées au 17 avril contre 28 % à même date), ils ne dénotent cependant pas avec la moyenne quinquennale.

Côté Mer Noire, la sole maïs est annoncée stable à haussière en Ukraine (4.3 à 4.5 Mha) et haussière en Russie à 2.95 Mha (soit +5.4 % par rapport à 2016). Reste cependant à savoir si la totalité des surfaces pourra être emblavée. En effet, l'avancée des travaux en Ukraine accuse un fort retard en raison du froid.

Sur l'UE, l'évolution des intentions de semis est stable à baissière, avec des conditions globalement favorables. D'après la Commission, des températures optimales ont effectivement permis des emblavements plus précoces dans de nombreux bassins de production. Cependant, la vague de froid qui sévit dans les pays du Nord et de l'Est de l'Europe pourrait y retarder les semis.

Enfin en France, les surfaces 2017 devraient diminuer de 5 %. La campagne débute dans des conditions favorables à l'avancée des semis, 76 % des surfaces sont semées au 24 avril, contre 24 % l'an passé à la même date.

Finalement, l'UE bénéficie de conditions globalement favorables pour les semis, contrairement aux USA et à l'Ukraine qui, subissant respectivement la pluie et le froid, démarrent leur campagne plus difficilement. Les opérateurs seront donc attentifs à l'évolution de ces conditions dans les semaines à venir, qui, si elles ne s'adoucisent pas, pourraient venir impacter les marchés.

PREPA AIR

UN NOUVEAU PLAN CONTREPRODUCTIF

Le Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA), prévu par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, devait être publié avant le 30 juin 2016. Avec l'objectif d'amé-

liorer la qualité de l'air à l'horizon 2020, il constitue la déclinaison française aux exigences internationales et européennes (Directive sur les plafonds nationaux d'émissions des principaux polluants atmosphériques, dite « NEC »). Un des volets du PREPA concerne l'agriculture, et l'AGPM, avec les autres organisations agricoles, s'est mobilisée dès le début des discussions en 2015 afin d'obtenir un plan pragmatique et cohérent. Or le 6 avril dernier, le Ministère de l'Environnement a mis en consultation publique 2 projets de textes, l'un validant le PREPA, l'autre fixant les objectifs nationaux, qui font totalement abstraction du travail collaboratif et des demandes formulées par la Profession agricole.

Interdire l'urée : une aberration

Parmi les 55 mesures proposées dont 11 ciblées sur l'Agriculture, 3 impactent directement les producteurs de maïs. La mesure la plus conséquente est la substitution obligatoire de l'urée par d'autres engrais, afin de réduire la volatilisation de l'ammoniac, nouvelle mesure d'écologie punitive et contre-productive. Depuis le départ, l'AGPM a toujours souhaité le maintien de l'urée en encourageant les bonnes pratiques limitant la volatilisation. Différentes propositions techniques ont été formulées et étayées par des essais menés depuis 2012 par Arvalis-Institut du Végétal (enfouissement de l'urée, matériel d'épandage, inhibiteurs d'uréase etc.).

L'urée est la forme d'engrais majoritairement utilisée en France et dans le monde, avant tout pour des raisons économiques. Son interdiction représenterait un surcoût global pour les exploitations maïsicoles ainsi qu'une nouvelle distorsion de concurrence. Les conséquences logistiques d'une telle mesure et les impacts sur la sécurité des approvisionnements en engrais n'ont d'ailleurs absolument pas été mesurés.

Les maïsiculteurs doivent avoir le choix de la forme de fertilisation qu'ils souhaitent utiliser en fonction de leurs contraintes agronomiques et économiques.

Par ailleurs, l'AGPM rejette fortement toute proposition de taxation ou de modulation de la fiscalité des engrais azotés en fonction de leur potentiel de volatilisation. Dans le contexte actuel de crise, les producteurs de maïs ne peuvent accepter l'ensemble de ces propositions dont les impacts économiques n'ont même pas été mesurés.

Sur-transposition française

Financer le dispositif de surveillance des produits phytosanitaires dans l'air par le biais de la fiscalité fait partie des autres mesures du PREPA. L'AGPM demande la suppression de cette proposition, qui, comme l'éventuelle taxation des engrais, serait très malvenue dans le contexte actuel. Le dispositif de surveillance des produits phytosanitaires dans l'air ne doit pas générer de nouvelles charges pour les exploitations, alors que la fiscalité française vis-à-vis des produits phytosanitaires est déjà la plus contraignante en Europe. De plus, cette proposition est une nouvelle sur-transposition française puisque la problématique des produits phytosanitaires ne fait pas partie du champ d'action de la directive européenne sur la qualité de l'air.

Consultation publique : quelles suites ?

La consultation publique des 2 projets de texte est terminée depuis le 27 avril, avec un objectif assumé de la part du Ministère de l'Environnement de publier les textes début mai, avant le second tour des élections présidentielles. La Profession agricole continue activement de se mobiliser : la FNSEA, l'APCA et Coop de France ont demandé et obtenu un rendez-vous avec les Services de Ségolène Royal afin de porter en urgence leurs demandes vis-à-vis des projets de texte. Pour l'AGPM, le positionnement est clair : le Gouvernement doit reculer sur ces propositions au risque de pénaliser encore fortement la filière par des mesures idéologiques et dénuées de tout pragmatisme.

PRÉSIDENTIELLE

DERNIER ACTE

Depuis le 23 avril, les noms des deux finalistes de la Présidentielle sont connus avec des programmes pour l'agriculture radicalement différents. En cette période électorale mouvementée, l'AGPM a engagé diverses actions (Salon de l'Agriculture, rencontre des porte-paroles...), afin de porter à la connaissance des candidats ses attentes pour le nouveau quinquennat. Alors, à l'aube de l'élection du futur Président, un rapide passage en revue des principales propositions s'impose.

Un tryptique dans un cadre européen pour Emmanuel Macron

Le programme agricole d'Emmanuel Macron veut refonder un pacte sociétal entre agriculteurs et société française, autour de 3 piliers : vivre dignement de son travail, les Normes et la PAC. S'il d'affirme une forte ambition européenne, il souhaite préserver le maintien du budget de la politique agricole avec un fonctionnement profondément rénové. Il se positionne en faveur d'un système de subventions contra-cycliques, de garanties de prix ou de chiffre d'affaires afin de protéger les agriculteurs contre la volatilité. Sur la sensible question des prix rémunérateurs, le candidat accorde une importance certaine à « la montée en gamme du modèle agricole », réalisée grâce au lancement d'un Programme d'Investissement d'Avenir Agricole, doté de 5 milliards d'Euros sur 5 ans et la rémunération des services environnementaux avec une enveloppe de 200 M€/an. Sur la problématique

normative, il souhaite l'introduction d'un droit à l'erreur lorsqu'une norme n'a pas été respectée de bonne foi. Il s'est aussi positionné en faveur d'une révision des normes inutiles dans les 5 années à venir et de la suppression de celles qui ont été sur-transposées. Il envisage aussi d'organiser un « Grenelle de l'Alimentation » afin de réunir l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire, des agriculteurs aux transformateurs. Parmi l'éventail des problématiques abordées, la question des produits phytosanitaires sera vraisemblablement traitée via la sortie progressive si des alternatives existent, la fixation d'un objectif de découplage entre production agricole et consommation de produits phytosanitaires, la séparation des activités de la vente et du conseil... Enfin, sur la question de l'innovation, il souhaite le maintien du principe de précaution, tout en valorisant le principe d'innovation.

Protectionnisme et promotion des produits français pour Marine Le Pen

Afin que l'agriculture redevienne un enjeu stratégique, la candidate propose de favoriser le créneau cœur de gamme, synonyme de qualité et de valeur ajoutée en donnant la priorité aux produits français dans la commande publique. Cette mesure devra s'accompagner d'une amélioration de la traçabilité et de l'étiquetage plus transparent. Prônant l'arrêt des négociations de tous les accords de libre-échange, elle souhaite d'une part l'interdiction d'importer tous produits agricoles ne respectant pas les normes françaises de production (sécurité sanitaire, environnement...) et d'autre part la promotion de l'exportation via les labels de qualité. Concernant la politique agricole, au-delà de la renationaliser, elle souhaite la suppression des aides à l'hectare et une redistribution en fonction des filières avec un rôle à jouer pour les interprofessions. Sur la question de son budget, elle envisage dans un premier temps, sa préservation mais n'exclut pas son augmentation en cas de besoin. Tout comme son adversaire, elle souhaite s'attaquer à la question des normes en stoppant leurs explosions. Enfin, sur l'innovation, elle prône un attachement fort au principe de précaution.

Des challenges à relever pour le maïs

Pour l'AGPM, les 5 années à venir vont être importantes pour redonner des perspectives aux producteurs de maïs. Cela passera par une politique agricole européenne pragmatique et ambitieuse permettant aux agriculteurs de disposer notamment d'outils de gestion du risque efficaces, la meilleure assurance récolte restant l'accès à l'eau, d'ailleurs grande absente des programmes électoraux, au regret de l'AGPM. Sur les questions normatives, l'AGPM espère que le CORENA gardera une place importante dans les discussions futures pour continuer à simplifier les procédures administratives qui seraient profitables à de nombreux dossiers comme le stockage de l'eau. Enfin, sur les facteurs de production, il est urgent d'alléger le poids des contraintes qui pèsent sur eux, entravent leurs mises à disposition, voire qui génèrent des distorsions de concurrence. Quoi qu'il en soit, l'AGPM continuera de répondre présent au côté des producteurs de maïs pour peser sur les politiques qui seront mises en place par le futur gouvernement.

■ NOUVEAUX CONTINGENTS UKRAINIENS : UNE MENACE POUR LES PRODUCTEURS DE MAÏS DE L'UNION EUROPÉENNE

En octobre 2016, la Commission européenne a déposé une proposition visant à augmenter de manière unilatérale les quantités des importations en franchise de droits pour certains produits agricoles originaires d'Ukraine. C'est le cas du maïs, pour lequel la Commission propose un nouveau contingent de 650 000 tonnes, qui viendrait se rajouter au contingent existant (450 000 tonnes en 2017, qui s'incrémentera de 50 000 tonnes par an jusqu'en 2021 !).

L'UE s'approvisionne déjà en Ukraine pour plus de 60% des volumes importés des pays tiers. Les maïs ukrainiens sont donc déjà largement compétitifs vers l'UE. L'Ukraine a-t-elle alors besoin de se voir attribuer des contingents supplémentaires ? Et ce d'autant plus que les droits de douanes à l'importation sur l'UE ne sont appliqués qu'en situation de crise extrême !

La procédure de codécision s'applique dans le cadre de l'adoption de cette proposition, signifiant que cette dernière devra être soumise au contrôle du Conseil et du Parlement européen. L'A.G.P.M reste très mobilisée sur ce sujet avec ses partenaires européens (via la C.E.P.M) pour que les instances européennes rejettent cette proposition.

■ LE DISPOSITIF DES CEPP DÉFINITIVEMENT VALIDÉ

Le décret relatif à la mise en œuvre du dispositif expérimental de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) est paru le 20 avril dernier. Il a été pris en application de la loi relative à la lutte contre l'accaparement des terres agricoles et au développement de la biocontrôle. Malgré l'insistance de la Profession, ce dernier conserve un montant de 5€/certificat manquant comme sanction financière. L'AGPM, qui s'est toujours opposée au dispositif jugé coercitif, ne peut que regretter cette décision qui risque à nouveau de pénaliser les producteurs de maïs.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Ressources et utilisations AU 1^{ER} MARS 2017
CAMPAGNE 2016/2017

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/03/17	situation au 01/03/16	100 = 01/03/16
Stocks collecteurs agréés	3 709,9	4 682,1	79,2
Collecte	8 492,6	10 068,2	84,3
Importations	409,6	279,5	146,5
Amidonnerie	1 487,0	1 526,0	97,4
Semoulerie	253,0	236,0	107,2
Exportations	3 035,1	3 753,8	80,8
Dt UE	2 877,3	3 646,7	78,9
Pays tiers	157,8	107,1	147,3

Utilisations des céréales par les fabricants
d'aliments du bétail au 1^{ER} MARS 2017
CAMPAGNE 2016/2017

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/03/17	situation au 01/03/16	100 = 01/03/16
Blé tendre	3 630,0	3 395,2	106,9
Orge	1 001,7	673,7	148,7
Maïs	1 563,3	1 929,4	81,0
Autres céréales	355,0	536,2	66,2
TOTAL	6 550,0	6 534,5	100,2

PRIX DU MAÏS FRANÇAIS €/T

Prix base juillet	MARS 2017	MARS 2016
Rendu Bordeaux	162,50	140,25
Départ Eure-et-Loir	164,70	134,75
Majorations mensuelles	7,44	7,44